



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL**

VILLE  
DE  
**PENMARC'H**  
FINISTÈRE

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 10 MARS 2017**

**Étaient absents** : M. Hervé VAILLANT (procuration à Mme Claudine CABON), Mme Dominique PLOUHINEC (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT), M. Philippe BERROU (procuration à M. Frédéric POURCHASSE), Mme Mélanie DUCROT (procuration à M. Christian BUREL), Mme Michèle LE PAPE (procuration à Mme Nathalie POULARD), Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Brigitte BOLZER), M. Michaël GUERIN (procuration à M. Arnaud VARIÉL), M. Bruno CARIOU (procuration à Mme Fabienne LE GARS), Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU (procuration à M. Robert BOUGUÉON), M. Jean-Marc BREN (procuration à M. Maurice LE FLOCH), Mme Christine MORIN

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne M. Christian BUREL, conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne les informations suivantes :

- Décès de la belle mère de Sophie GALLO
- Bienvenue à M. Gilles MERCIER correspondant presse locale de l'Ouest France
- Tempête ZEUS lundi avec un vent de 155Km/h avec 42 interventions des services techniques pour la sécurisation de lieux, 8 pompiers mobilisés et de nombreuses coupures électriques
- Coup de colère pour le vol de 20 piquets sur les dunes du Ster – Face au Grand Bleu, endroit très sensible à l'érosion – Il est indigné par ces incivilités surtout après l'opération « sapins » pour la sensibilisation des jeunes à l'environnement
- Visite par le conseil municipal des jeunes de l'Assemblée Nationale
- L'initiative du conseil municipal pour un projet de fresque dans les tribunes du stade avec la participation de l'espace jeunes
- De la tenue de la cérémonie citoyenne le 17/03 pour les 52 jeunes nouveaux électeurs
- L'inauguration de la salle « Kergadec » le 14/03
- L'arrivée sur la commune de la famille de réfugiés
- De la notification de la subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03/02/2017**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 03 février 2017.

Aucune question ou observation n'est soulevée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION**

### **1- Clôture des comptes de l'EPIC Office de Tourisme de Penmarc'h. – Transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune et dissolution de l'EPIC**

Mme Karine COSQUERIC remercie tout d'abord le personnel permanent de l'office, le personnel saisonnier ainsi que les socio-professionnels qui ont contribué à la qualité des prestations proposées. Bien que la compétence tourisme soit transmise à la CCPBS, le bureau est toujours ouvert et le travail se poursuit sur la commune. Elle présente le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget de l'EPIC qui ont été approuvés le 7 mars 2017 par le comité directeur. Ainsi, ce conseil prononce la dissolution de l'EPIC de Penmarc'h.

Aucune question n'est soulevée. La clôture des comptes et les résultats 2016 ainsi que la dissolution de l'office du tourisme de Penmarc'h sont approuvés à l'unanimité.

M. Raynald TANTER propose aux membres du conseil de quitter la salle et de soumettre pendant son absence l'ensemble des comptes administratifs du budget principal et budgets annexes. Après aucune opposition, M. Raynald TANTER quitte la salle. Mme Marie Claire DUPONT assure la présidence.

### **2- Budget principal – Vote du compte administratif 2016**

M. Jean-Louis BUANNIC remercie le travail de collaboration entre M. GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé et Mme Marielle BOULLEZ, notre responsable du service financier de la ville. Il rappelle que le compte administratif du budget a été présenté aux membres de la commission. Il invite les conseillers à lui poser les questions qu'ils souhaitent après cette présentation.

Aucune question n'est relevée et Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité** adopte la présente délibération.

### **3- Budget annexe ports – Vote compte administratif 2016**

M. Jean-Louis BUANNIC présente le compte administratif 2016 – budget annexe ports et précise que la commission des finances du 27 février 2017 a été consultée.

Après avoir entendu le rapporteur et aucune question n'étant soulevée, Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Bruno CARIOU, Mme Fabienne LE GARS). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Bruno CARIOU, Mme Fabienne LE GARS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité** adopte la présente délibération.

### **4- Budget annexe assainissement – Vote du compte administratif 2016**

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote.

Pour la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** adopte la présente délibération.

#### ***5- Budget annexe camping – Vote du compte administratif 2016***

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé l'unanimité. Sur la partie investissement, il est relevé deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** adopte la présente délibération.

#### ***6- Budget annexe cinéma Eckmühl – Vote du compte administratif 2016***

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** adopte la présente délibération.

#### ***7- Budget annexe lotissement Kerganten – Vote compte administratif 2016***

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** adopte la présente délibération.

Mme Marie-Claire DUPONT propose d'avertir M. Raynald TANTER du vote de l'ensemble des comptes administratifs.

Après son retour, elle l'informe que tous les comptes administratifs ont été approuvés par les membres du conseil municipal.

#### ***8-Budget principal - Approbation du compte de gestion 2016***

M. Raynald TANTER donne à nouveau la parole à M. Jean-Louis BUANNIC.

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à **la majorité** adopte la présente délibération avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU).

#### ***9- Budget annexe ports de plaisance – Approbation du compte de gestion 2016***

Après avis du conseil portuaire du 29/11/2016 et avis de la commission des finances du 27 février 2017, M. Jean-Louis BUANNIC présente le compte de gestion. Aucune question n'est soulevée et M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à **la majorité** adopte la présente délibération avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU).

#### *10- Budget annexe assainissement – Approbation du compte de gestion 2016*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à la **majorité** adopte la présente délibération avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON).

#### *11- Budget annexe camping – Approbation du compte de gestion 2016*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

#### *12- Budget annexe cinéma Eckmühl – Approbation du compte de gestion 2016*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

#### *13- Budget annexe lotissement Kerganten – Approbation compte de gestion 2016*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à la **majorité** adopte la présente délibération avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON).

#### *14- Budget principal – Affectation des résultats au BP 2017*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à la **majorité** adopte la présente délibération avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU).

#### *15- Budget annexe ports de plaisance – Affectation des résultats au BP 2017*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à la **majorité** avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU), adopte la présente délibération.

#### *16- Budget annexe assainissement – Affectation des résultats au BP 2017*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à la **majorité** avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) adopte la présente délibération.

### *17-Budget annexe camping – Affectation des résultats au BP 2017*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération

### *18- Budget annexe cinéma Eckmühl – Affectation des résultats au BP 2017*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

### *19- Budget annexe lotissement Kerganten – Affectation des résultats BP 2017*

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à la **majorité** avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) adopte la présente délibération.

### *20-Fixation des taux d'imposition 2017*

M. Jean-Louis BUANNIC propose de voter, pour 2017, un taux de taxe d'habitation de 15,86 %, un taux de taxe Foncière sur les propriétés non bâties de 55,69% et un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 23,86%. Ceci afin de respecter l'engagement de maintenir les taux d'imposition pour les administrés.

Après avis de la commission des finances du 27 février 2017,

Après avoir entendu le rapporteur et aucune question n'étant soulevée, M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à l'**unanimité** adopte la présente délibération.

### *21- Attribution d'une subvention au CCAS*

Mme Marie-Claire DUPONT prend la parole pour présenter la délibération autorisant le versement d'une subvention au CCAS.

Il est rappelé que la commission « finances, administration, travaux, communication » a été consulté en date du 27 février 2017,

Après avoir entendu le rapporteur et aucune question n'étant soulevée, M. Raynald TANTER soumet au vote.

Le conseil municipal à l'**unanimité** décide d'attribuer une subvention de 107 880 €.

### *22-Budget principal- vote du budget primitif 2017*

M. Jean-Louis BUANNIC présente les grandes lignes du budget 2017 qui tient compte du Plan Pluriannuel d'Investissement.

M. Raynald TANTER rappelle que ce document tient compte des orientations budgétaires présentées lors du conseil précédent.

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, et après avoir entendu le rapporteur et aucune question n'étant soulevée, M. Raynald TANTER soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé deux contre (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M Robert BOUGUÉON) et deux abstentions (Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU).

Le conseil municipal à la **majorité** adopte par chapitre le budget primitif du budget principal 2017.

#### ***23- Budget annexe ports de plaisance- vote du budget primitif 2017***

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur et aucune question n'étant soulevée, M. Raynald TANTER soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité** adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe ports 2017.

#### ***24- Budget annexe assainissement- vote du budget primitif 2017***

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit du dernier budget pour ce budget annexe et il soumet au vote.

Il est relevé sur la partie fonctionnement trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité** adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe assainissement 2017.

#### ***25- Budget annexe camping- vote du budget primitif 2017***

Vu l'avis de la commission des finances du 27 février 2017 et après avoir entendu le rapporteur, aucune question n'est soulevée. M. Raynald TANTER soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité** adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe camping 2017.

#### ***26-Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2017***

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et ayant entendu le rapporteur, M. le Maire soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la **majorité** adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe cinéma 2017.

### ***27- Budget annexe lotissement de Kerganten - vote du budget primitif 2017***

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017 et ayant entendu le rapporteur, M. le Maire soumet au vote.

Sur la partie fonctionnement, il est relevé trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe lotissement de Kerganten 2017.

## ***2/SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT***

### ***28- Fixation des tarifs des stages et séjours vacances de printemps et été 2017, de l'accueil de loisirs***

Mme Dominique PLOUHINEC présente l'ensemble des prestations proposées et soumet au vote les tarifs

Aucune observation ou question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** décide d'approuver les tarifs proposés aux familles.

### ***29- Participation financière de la Commune de Penmarc'h au voyage organisé par le collège Paul Langevin du Guilvinec***

Mme Dominique PLOUHINEC propose d'apporter une participation de 30 euros par élève pour le séjour.

Aucune observation ou question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** décide d'adopter la présente délibération.

### ***30- Subventions aux associations 2017***

Mme Marie-Claire DUPONT présente les subventions soumises aux membres de la commission « solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sports » en date du 21 février 2017. Elle souligne que la subvention pour Paotred Ar Vro sera versée dès lors que le dossier sera complet.

M. Robert BOUGUEON relève le montant de la subvention de l'association BASTET à raison de 1 200 euros. Il n'est pas contre mais elle lui semble élevée.

Mme Marie-Claire DUPONT précise que tous les montants ont été approuvés par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **la majorité** (les élus membres d'une association ne prennent pas part au vote : Mme Marie-Claire DUPONT, M. Frédéric POURCHASSE, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Hervé VAILLANT, M. Louis LE FLOC'H, M. Bruno CARIOU) décide d'**allouer** aux associations le montant de la subvention mentionnée ci-dessous au titre de l'année 2017.

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION SUBVENTION
<b><u>I – ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL</u></b>	
<b>Justification</b> : Pour le montant des subventions accordées aux associations culturelles, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la diversité et la qualité des animations proposées ainsi que leur impact sur le territoire local, départemental voir régional.	
Entre terre et mer	3 700 €
Union Penmarchaise des Amicales Laiques	7 000 € + subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'atelier cuisine (attente de devis)
Penmarc'h Animations Culturelles	2 000 €
« Le Goéland Masqué »	7 500 € + prise en charge de la sécurité
Paotred ar Vro	1500 € *
Piano à la madeleine	750 €
Le chariot du Stouic	700 €
Capcaval'art	500 € + 400 € subvention exceptionnelle pour participation aux frais d'un concert
Tunvezh (Sauvegarde et valorisation de Sainte Thumette)	1 000 €
Défi des ports de pêche (21 au 28 /05/17)	8 000 €
Club Pyramide de l'Estran	150 €
La sauvegarde de la Tour Carrée	1 000 €
Compagnie des vents solaires	700 €
Association Vents et Marées	250 €
<b><u>II – ASSOCIATIONS SPORTIVES</u></b>	
<b>Justification</b> : Pour le montant des subventions accordées aux associations sportives communales, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la qualité et le nombre des animations proposées, les déplacements occasionnés par leur sport, et la qualité de l'accueil mise en place pour la formation des enfants (nombre d'éducateurs formés, nombre d'entraînements proposés, activités annexes proposées).	
Pour les associations sportives non communales, nous octroyons 30 € par enfant de la commune si l'activité sportive de l'association ne peut être effectuée sur notre commune.	
Tennis Club Penmarc'h	2 000 €

Tennis de table de Penmarc'h	1 525 €
Cormorans sportifs de Penmarc'h	7 000 € + 2 500 € mondial pupilles
Judo Club de Penmarc'h	3 000 €
Club athlétique bigouden	480 € (16 adhérents de Penmarc'h)
	500 € montée du phare
	500 € la bigoudène
Club Cyclo Penmarc'hais	250 €
Tipani Tahiti (danse)	500 €
Gym Penmarc'haise	500 €
Défi des ports de pêche	500 €
<b><u>III- ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</u></b>	
F.N.A.C.A	130 €
Association des anciens combattants de Penmarc'h	200 €
Concours de la résistance	130 €
<b><u>IV – DIVERS</u></b>	
<b>Justification :</b>	
Société de chasse de Penmarc'h	400 €
L'association Bastet (œuvre pour la stérilisation des chats errants sur notre ville).	1 200 €
Amicale du personnel – Ville de Penmarc'h (mène des activités de loisirs, découverte, sport, culture de type en direction du personnel de la commune de Penmarc'h et de leurs familles).	12 000 €
Club de l'âge d'or	200 €
Jumelage Shierling-Eckmühl	4 000 €
Héol penmarc'h	300 €
Association des pêcheurs plaisanciers de Saint Guénolé	1 000 €
<b><u>V -ACTION SOCIALE</u></b>	
VMEH	100 €
Alcool Assistance	100 €
Hommage à Erwan	150 €
Secours Catholique	80 €
SOS Amitiés	50 €
Resto du cœur	200 €
ADEPEI	200 €
Bibliothèque sonore	150 €
CIDFF	400 €
Rêves de clown	50 €

**31 Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Penmarc'h -**

Mme Nathalie POULARD présente une nouvelle délibération relative à la procédure de révision du PLU et après consultation du cabinet LGP qui validera l'ensemble des actes administratifs tout au long de la procédure. Elle précise que le cabinet GEOLITT de LE RELECQ-KERHUON (29480) accompagne la commune dans sa démarche de révision. Elle souligne que le groupe de travail a été constitué avec la participation de tous les membres de la commission urbanisme et cadre de vie.

M. Raynald TANTER lance un appel et invite tous les administrés à suivre cette procédure et de porter au registre mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dès lundi, leurs éventuelles observations.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **la majorité** adopte la présente délibération avec deux contre (M. Robert BOUGUÉON et Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU) et deux abstentions (Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU).

**32- Transfert de compétences du PLUi à la CCPBS**

M. Raynald TANTER rappelle que cette délibération ne remet pas en cause la démarche de révision du PLU de Penmarc'h mais donne une position des élus sur le transfert de cette compétence. Il rappelle les éléments de la réunion plénière qui s'est tenue et de l'objectif d'une charte de gouvernance avec l'ensemble des communes membres de la CCPBS pour garantir et faire valoir leurs idées sur l'urbanisation de leur territoire. Il précise que les élus communautaires ont une volonté commune de travailler ensemble dans le respect des intérêts de chaque territoire. Ainsi, la plupart des communes ont adopté cette délibération pour différer la prise de compétence et ceci afin de traiter la question de la gouvernance.

Aucune question n'est soulevée et à **la majorité** avec quatre abstentions (M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU) le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de plein droit de la compétence PLUi au 27 mars 2017, et autorise la poursuite de la réflexion pour un futur transfert de compétence.

**33- Acquisition de la parcelle zone 1AUc - section BK n°369**

Mme Nathalie POULARD propose aux élus d'acquérir, dans le cadre de la réserve foncière, la parcelle en zone 1AUc - section BK n°369 d'une surface de 1 993 m<sup>2</sup>, évaluée au prix du marché à 6€ le m<sup>2</sup>.

Mme Fabienne LE GARS demande si cette parcelle servira à agrandir le parking de la salle Cap Caval.

Mme Nathalie POULARD précise que cette parcelle est située en zone 1AUC (terrain ouvert à la construction).

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme & cadre de vie en date du 28 février 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** adopte la délibération pour l'acquisition de la parcelle en zone 1AUc - section BK n°369 d'une surface de 1 993 m<sup>2</sup>, évaluée au prix du marché à 6€ le m<sup>2</sup>.

## QUESTIONS DE LA MINORITE

- **Les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement de camping –cars située au Viben et qui avaient été évoqués seront-ils réalisés avant la saison ?**

Mme Karine COSQUERIC précise que les élus travaillent sur ce dossier. Des rencontres avec différents prestataires ont eu lieu. Le mode de gestion de l'aire de stationnement est à réfléchir. Tous ces éléments sur l'aménagement de cette aire de stationnement seront intégrés à un cahier des charges précédant un appel d'offres, pour répondre au besoin du territoire.

M. Robert BOUGUEON informe qu'il n'y a plus d'éclairage dans son quartier et demande l'intervention de la déléguée de quartier.

M. Raynald TANTER précise qu'elle est joignable par mail et qu'elle ne manque jamais de faire remonter les informations auprès des services pour les actions à mener. Toutefois, il peut également téléphoner en mairie pour le signaler.

- **La signalétique autour du phare sera-t-elle repensée et le projet autour des maisons des gardiens du phare conduit ?**

Mme Karine COSQUERIC confirme que la signalétique sera repensée mais sur l'ensemble de la commune. Une rencontre est également programmée avec le Conseil Départemental sur cette question. Il convient d'harmoniser la signalétique à l'échelle du territoire.

En ce qui concerne le projet autour des maisons des gardiens de phare, il suit son cours et en concertation avec l'ABF et le successeur de Monsieur GENTY de Phares & Balises.

- **Les animations estivales menées les autres années par l'office du tourisme seront-elles maintenues (découverte de l'estran, sortie géologique...)?**

M. Raynald TANTER rappelle l'intervention de Mme Karine COSQUERIC en début de séance sur l'office et de la présence de Mme Fabienne LE GARS lors du comité directeur en date du 07/03.

Mme Karine COSQUERIC confirme la volonté de la CCPBS de poursuivre les activités mais qu'elles sont conditionnées au recrutement des saisonniers.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire

Christian BUREL

Le Maire,

Raynald TANTER

